

# DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

## DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION (2018)

BIR n° 18 du 5 février 2018

Réf : DE/DIR/

J'attire votre attention sur la note ministérielle relative au détachement dans le corps des personnels de direction, parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n°5 du 1<sup>er</sup> février 2018.

Le décret n° 2001.1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale prévoit dans son chapitre VI, articles 25 à 29, les modalités de détachement dans ce corps.

Le détachement est prononcé pour trois ans, renouvelable dans la limite de 5 ans. A l'issue des 3 ans, les personnels détachés peuvent demander à être intégrés dans le corps des personnels de direction.

### Conditions

En application des articles 25 et 26 du décret précité, peuvent être placés en position de détachement dans le grade de personnel de direction :

- aux fonctionnaires titulaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau dont l'indice brut terminal est au moins égal à la hors échelle A et le niveau des missions comparable aux fonctions mentionnées à l'article 2 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, qui justifient de dix années de services effectifs à temps plein en catégorie A.
- aux personnes relevant d'une fonction publique d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, autre que la France dans les conditions prévues par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 et justifiant de dix années d'exercice effectif à temps plein de fonctions équivalentes, au regard de leur nature et de leur niveau, à celles mentionnées à l'article 2 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié

### Candidatures

Afin de faciliter l'examen des demandes, **un dossier** doit être constitué (cf. **annexe I**). Il donne toute information sur le parcours et les vœux du candidat ; accompagné d'une lettre de motivation, il sera transmis à Madame la rectrice de l'académie de Lyon, service DE 1 (de1@ac-lyon.fr) **pour le jeudi 8 mars 2018 au plus tard.**

Les décisions de détachement seront prononcées par le ministre, après consultation de la CAPN des personnels de direction les 29 et 30 mai 2017.

Les candidatures retenues recevront une proposition d'affectation en fonction des postes à pourvoir. Afin d'augmenter leurs chances d'obtenir satisfaction, ils sont invités à formuler des vœux les plus larges possible.

Voir annexe I à la fin du BIR

### Éléments complémentaires d'information :

Au titre de la campagne 2017, 2 candidats ont obtenu un détachement dans le corps des personnels de direction sur 16 dossiers déposés.

Il convient de préciser que les personnels recrutés par la voie du détachement sont informés de leur affectation après les opérations d'affectation des lauréats des concours de personnel de direction, et ont vocation à être nommés dans des académies déficitaires.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le détachement constituant une modalité de recrutement dans le corps des personnels de direction, il ne doit pas faire l'objet d'une confusion avec les candidatures pour faire fonction de personnel de direction, qui feront l'objet d'une campagne d'information ultérieure (début du mois d'avril).

**ANNEXE I**  
**DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION**  
**AU GRADE DE CLASSE NORMALE**  
**ANNEE 2018**

**ACADÉMIE :** .....

NOM D'USAGE (en majuscules) : .....

M.  Mme

NOM DE NAISSANCE (en majuscules) : .....

Prénoms : .....

NUMEN : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... N° de téléphone personnel : .....

Adresse électronique : .....

Administration ou organisme d'origine (préciser le pays le cas échéant) : .....

Ministère : .....

Conjoint : profession : .....

lieu d'exercice : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Corps et grade d'origine : ..... Echelon(\*) : .....

Fonctions actuelles et date de nomination dans ces fonctions : .....

Adresse administrative (nom de l'établissement, adresse, n° de téléphone, code établissement) : .....

**(\*) Joindre obligatoirement le dernier arrêté de promotion d'échelon de l'agent dans le corps d'origine ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de l'agent ou un état des services validé par les autorités hiérarchiques.**

**TITRES UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES PROFESSIONNELS** (date d'obtention, section ou discipline)

Titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) : oui  non

(Si oui le joindre)

INTITULÉ	DATE D'OBTENTION
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**Activités professionnelles actuelles** (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)

**Postes et activités précédents** (*indiquer en regard les principaux projets menés à bien et les compétences acquises*)



**AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE**

- sur le principe du détachement :             favorable             défavorable
- sur les types de postes demandés :             favorable             défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA :  
 favorable             défavorable             sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD :  
 favorable             défavorable             sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

**Date et signature de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale :**

**AVIS DU RECTEUR SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT**

- sur le principe du détachement :             favorable             défavorable
- sur les types de postes demandés :             favorable             défavorable
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'EREA :  
 favorable             défavorable             sans objet
- sur l'aptitude à exercer les fonctions de directeur d'ERPD :  
 favorable             défavorable             sans objet

En cas d'avis défavorable, préciser les motifs :

**Date et signature du recteur :**